



Lire et Ecrire
Bruxelles

APPAUVRIR LES ALLOCATAIRES SOCIAUX, C'EST PAYANT ?

Ou comment approfondir et reproduire
un ordre social inégalitaire

Hugues Esteveny
Lire et Écrire Bruxelles

Décembre 2025

Les cinq formations politiques qui composent la coalition Arizona¹ partageaient un même objectif, limiter dans le temps le versement des allocations de chômage. Le résultat des élections législatives de 2024 allait leur permettre de se coaliser et de mettre en œuvre rapidement cette réforme de l'assurance chômage. Conséquence, en 2026, 184.000 chômeur-euse-s vont en être exclu-e-s. Cette réforme s'inscrit plus largement dans une politique qui vise à transformer radicalement le monde du travail et à flexibiliser fortement le marché du travail. Les ambitions de l'Arizona annoncent des temps difficiles pour une large part de la population et suscitent beaucoup de colère. Le gouvernement fait la sourde oreille, maintient son cap, mais ne perd pas une occasion de stigmatiser les allocataires sociaux, de dénoncer un État social trop dispendieux et de délégitimer les forces sociales et politiques qui expriment leur opposition aux réformes annoncées.

Récompenser le travail

Récompenser le travail en assurant un différentiel entre d'une part le Revenu minimum moyen garanti (RMMMG) et d'autre part les allocations de chômage ou le Revenu d'Intégration Sociale (RIS). En Belgique, le gouvernement fédéral entend établir, sur une période de 4 ans (2026-2029), un différentiel de 500€ entre les salarié-e-s à temps plein rémunéré-e-s sur base du Revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMG) et ceux et celles qui ne travaillent pas, qu'ils/elles soient indemnisé-e-s par l'assurance chômage au niveau plancher ou qu'ils/elles perçoivent le RIS. Cette politique est présentée comme la traduction concrète d'une volonté de récompenser ceux et celles qui travaillent par rapport à ceux et celles qui vivent de la solidarité et dont la tendance serait de s'installer dans l'oisiveté.

Dresser les salarié-e-s mal payé-e-s contre les chômeur-euse-s et allocataires sociaux

Les formations politiques au pouvoir, lorsqu'elles étaient en campagne électorale, ont nourri l'idée dans l'opinion publique que les allocataires sociaux avaient, sans travailler et de manière générale, un train de vie très proche de ceux et celles qui avaient un emploi à temps plein, rémunéré au salaire de base. Ce discours jetait l'opprobre sur les

.....

¹ Le nom de la coalition évoque le drapeau de l'Arizona (État du sud-ouest des États-Unis) et dont les couleurs correspondent aux couleurs des familles politiques qui composent le gouvernement fédéral issu des élections législatives de 2024 : bleu, rouge, jaune et orange. Les cinq partis de la coalition sont les suivants : N-VA (nationalistes flamands), CD&V (Chrétiens démocrates flamands), Vooruit (parti socialiste flamand), Les Engagés (ex-CDH, francophone), le MR (Mouvement réformateur, francophone)

allocataires sociaux et était de nature à attiser le ressentiment des salarié·e·s mal payé·e·s à leur égard. Par ailleurs, il laissait entendre à ces mêmes salarié·e·s que le travail serait à l'avenir mieux récompensé, pour autant qu'ils/elles votent pour les partis qui ont fait campagne contre l'assistanat et les chômeur·euse·s de longue durée. L'amélioration de leur situation était donc associée à la réduction des droits des allocataires sociaux.

Différentiels entre bas salaires et allocations, petit aperçu

En mai 2024, le RMMMG était de 2.070€ brut par mois. Le revenu net perçu par le/la salarié·e à temps plein est, dans tous les cas, supérieur de plusieurs centaines d'euros par rapport à l'allocation perçue par le/la chômeur·euse complet indemnisé au niveau plancher.

- Un·e salarié·e isolé·e disposera mensuellement, d'un net de 1.955€, contre une allocation 1.409€ pour un·e chômeur·euse isolé·e en fin de dégressivité, soit un différentiel de 545€ en faveur du (de la) salarié·e (et un différentiel de 624€ si on inclut le pécule de vacances du (de la) salarié·e dans le calcul).
- Un·e salarié·e, rémunéré·e sur base du RMMMG vivant avec un·e conjoint·e sans revenu propre perçdra en net 326€ en plus que le/la chômeur·euse chef de ménage avec 2 enfants (425€ si on inclut à la rémunération du (de la) salarié·e son pécule de vacances). Si cet·te allocataire est renvoyé·e vers le CPAS, le différentiel entre les deux revenus (RMMMG et pécule de vacances d'un côté et RIS de l'autre) sera de 423€ en faveur du (de la) salarié·e.
- Concernant les chômeur·euse·s cohabitant·e·s (du 12^{ème} au 24^{ème} mois de chômage), le différentiel s'élève à 993€ en faveur du/de la travailleur·euse rémunéré·e au RMMMG. Il sera de 1.172€ dès lors que le bénéficiaire passera du statut de chômeur à celui d'allocataire du CPAS.

Petite précision: les allocations de chômage suivantes se situent en-dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est établi en Belgique: chômeur·euse isolé·e (- 99€); chômeur·euse chef de ménage isolé·e avec 2 enfants, allocations familiales comprises (- 180€). Concernant les bénéficiaires du CPAS, c'est idem: pour l'isolé·e (- 220€); pour le chef de ménage avec 2 enfants, allocations familiales comprises (- 178€).²

.....

2 Réf: <https://fgtb.be/500-euros-de-difference-entre-travail-et-chomage> Pour la FGTB, «les bas et moyens salaires doivent augmenter». Il souligne que «pour que le travail soit plus payant», il nous faut une «augmentation du salaire brut à 17 euros de l'heure ou 2.800 euros bruts par mois» (au lieu des 2029,88 en mai 2024). Site consulté le 19 octobre 2025.

3 Ilse Cornelis, Nele Peeters, Jean-François Reynaert en Petr Thijs, Marie-Thérèse Casman, Laurent Nisen et Bérénice Storms, «Redi: Budgets de référence pour une vie digne, une application web», septembre 2012, Cebud (Centrum voor budgetadvies) et Université de Liège, septembre 2012 p. 6.

On remarque que les revenus émanant du CPAS se situent systématiquement en-dessous du plancher le plus bas des allocations de chômage. Cependant, certains pointent du doigt le fait que les bénéficiaires du RIS peuvent bénéficier d'aides supplémentaires provenant du CPAS et que cela leur procure des avantages par rapport aux travailleur·euse·s à bas salaires qui ne peuvent en bénéficier.

La dignité humaine, une préoccupation bientôt superflue

La mission première du CPAS est de garantir la dignité humaine aux personnes qui sont en situation de pauvreté et qui sollicitent son intervention. Trois centres d'études ont mené une recherche pour définir un budget de référence qui puisse, financièrement parlant, assurer à une personne «une vie conforme à la dignité humaine». Les chercheur·euse·s ont également produit un outil à destination des CPAS afin de les aider à ajuster les aides proposées au regard de ce qu'est une «vie conforme à la dignité humaine»³. Les auteurs de l'étude ont notamment souligné que dans «la majorité des cas (...), le soutien financier accordé est inférieur au minima des budgets de référence». Plus interpellant, ce sont les familles avec enfants qui seraient les plus mal loties dans l'allocation des ressources financières par rapport au budget de référence. Nous sommes donc loin d'une générosité sans bornes de la part des CPAS à l'égard de ses usagers.

Des allocataires présentés comme des exploiteurs de la générosité publique

Par ailleurs, les formations politiques qui sont au gouvernement fédéral estiment que la non limitation dans le temps des allocations de chômage et des aides trop généreuses allouées par les CPAS sont de nature à décourager les allocataires à reprendre le chemin du travail et les inciteraient à se complaire dans leur condition d'assistés et, par conséquent, de vivre aux dépens de ceux et elles qui travaillent. Les exploiteurs ne seraient plus à chercher du côté des patrons, des bourgeois, des financiers, des puissants, mais du côté des allocataires. Ces derniers sont par ailleurs suspectés de pratiquer la fraude sociale ou d'être tentés de passer à l'acte.

Les détracteurs d'un État social qui serait trop généreux s'accordent dans leur volonté de réduire le volume des prestations sociales afin d'assurer un différentiel important entre les conditions de vie des allocataires et celles des salarié·e·s faiblement rémunéré·e·s. En réalité, ce ne sont pas les allocataires qui perçoivent trop, mais le salaire de base interprofessionnel qui n'est pas suffisamment élevé.

Rendre attractif le travail, mais sans augmenter le salaire brut (hors indexation)

Le gouvernement n'entend pas rendre le travail plus attractif par le biais d'une augmentation des salaires bruts des bas et des moyens revenus. Le gouvernement préfère pointer du doigt les chômeur·euse·s et dénoncer la trop grande générosité de notre État social. Cela signifie que le gouvernement entend soit appauvrir les chômeur·euse·s (et usagers du CPAS) soit augmenter les salaires nets des travailleur·euse·s à bas salaire en diminuant leur part contributive (moins d'imposition et moins de cotisations sociales). Il peut également faire un mixte des deux approches. Dans tous les cas, l'augmentation de ce différentiel devra se faire, nous dit le gouvernement, sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux employeurs.

Pour le gouvernement, le manque d'attractivité du travail résulterait de l'octroi d'allocations de chômage et d'aides sociales trop généreuses (et peu contraignantes). Plutôt que d'augmenter les salaires, le gouvernement entend réduire les droits et les allocations des demandeur·euse·s d'emploi afin qu'ils/elles soient amené·e·s à préférer le travail à l'oisiveté.

Stigmatiser les sans-emploi et ceux susceptibles de s'opposer à cette politique

Les allusions ou propos désobligeants et insultants vis-à-vis des travailleur·euse·s sans-emploi abondent (qu'ils/elles soient chômeur·euse·s ou usagers du CPAS⁴). Très souvent, il s'agit de les présenter comme des abuseurs (potentiels ou avérés) de la générosité publique.

Les allocations jugées trop généreuses seraient, dès lors, de nature à les encourager à paresser et à se détourner du marché du travail.

Voici quelques propos émanant de responsables politiques sur les demandeur·euse·s d'emploi ou la générosité supposée des allocations de chômage:

.....

4 Les usagers de CPAS en âge et en capacité de travailler doivent obligatoirement être inscrits comme demandeur·euse d'emploi auprès de l'organisme régional de placement des demandeur·euse·s d'emploi

5 La Capitale week-end, David Clarinval, 3 mai 2025.

6 La Libre Belgique, David Clarinval, 14 juin 2025.

7 BXI déclaration d'un responsable du MR, le 5 février 2024, Cité par Yves Martens et Arnaud Lismont-Mertens, Ensemble n°114, novembre 2024.

8 Ibid.

9 Wikipedia, pages Georges -Louis Bouchez, consulté le 20 octobre 2025.

10 Guillaume Woelfle, «Les syndicats s'enrichissent-ils grâce à la gestion et le paiement des allocations de chômage?», rtbf.be, 1 mars 2023.

11 Cette lettre ouverte a été publiée dans Le Vif, le 10 octobre 2022 et celle-ci fut reprise dans la revue Ensemble n°108 de novembre 2022.

«Le chômage comme plan de carrière, c'est fini»⁵, «Le chômage est une assurance, pas le Win for Life»⁶, «le statut social le plus sûr en Belgique, c'est 'demandeur d'emploi': au moins, vous êtes sûr que c'est à vie...»⁷....

Et lorsque ces mêmes personnalités tiennent des propos favorables aux chômeur·euse·s, c'est pour mieux neutraliser les forces sociales ou politiques qui peuvent s'opposer à leur projet...

Voici les propos de responsables MR qui vont dans ce sens: «Les gens veulent travailler mais la gauche entretient l'assistanat!»⁸, «Quand je vois les montants que les syndicats reçoivent pour gérer les allocations de chômage et pour faire de la formation professionnelle, je me demande si les syndicats n'ont pas un incitant à maintenir un certain volume de demandeur·euse·s d'emploi. Pour le moment, la gestion du chômage pour certaines personnes, c'est très rentable!»⁹.

Le président du MR, auteur de ces derniers propos (ci-dessus), a réitéré ceux-ci à plusieurs reprises, non plus au conditionnel mais de façon affirmative et sans preuves à l'appui. Un journaliste de la RTBF a mené l'enquête et, contrairement aux affirmations de ce président de parti, le versement des allocations de chômage aux travailleur·euse·s sans emploi par les syndicats ne leur rapporte rien financièrement, bien au contraire¹⁰. Avant cette enquête, M. Matéo Alaluf (professeur honoraire de l'ULB) avait adressé une lettre ouverte à ce responsable politique¹¹ dans laquelle il reprenait point par point ses fausses allégations par rapport aux organismes syndicaux de paiement des allocations de chômage. Il concluait sa lettre par «...l'intérêt des syndicats n'est pas d'avoir plus de chômeurs à indemniser, mais plus de travailleurs à organiser pour assurer l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Lorsque l'expression de divergences d'opinions légitimes dégénère en allégations mensongères, c'est le débat public qui est déconsidéré». Il semble que le destinataire principal de la lettre ouverte n'ait jamais pris la peine de contre-argumenter ou de s'excuser publiquement pour avoir calomnié les syndicats à partir de fausses informations.

« On va mener d'énormes réformes pendant cinq ans, les gens ne vont rien comprendre. On se fera peut-être massacrer après, mais je m'en fous »

Le Mouvement réformateur (MR) constitue, depuis le 3 février 2025, une pièce maîtresse de la coalition gouvernementale du fédéral. Son président s'enorgueillit d'ailleurs d'avoir joué un rôle déterminant dans la production du programme politique de L'Arizona (dénomination du gouvernement fédéral par les communicants). Il déclare en effet avoir eu un rôle décisif « dans l'établissement du programme de ce gouvernement » et souligne qu'avec ce gouvernement « on va changer totalement le marché du travail »¹². Face à la masse des mécontents, il maintient la ligne. Au soir de la grande manifestation du 14 octobre contre le gouvernement Arizona, il ne parle pas de manifestant·e·s mais de « personnes dans la rue » et reprend les chiffres de la police qui sous-évaluent grandement le nombre de participant·e·s à cette journée d'action (les syndicats parlent de 140.000 manifestant·e·s). Il demande du sérieux, « 80.000 personnes dans les rues, il y en a 750.000 qui ont voté rien que pour le programme des Réformateurs »¹³. Traduction, il n'y a pas de quoi changer la trajectoire du gouvernement. A l'issue d'un débat préélectoral, ce même G-L Bouchez avait déclaré, le 30 avril 2024, en pleine campagne électorale, devant une poignée d'étudiant·e·s acquise·s à sa cause : « Nous, ce qu'on veut, c'est le pouvoir en Wallonie. On va mener d'énormes réformes pendant cinq ans, les gens ne vont rien comprendre à ce qui va leur arriver. On se fera peut-être massacrer après, mais je m'en fous. Moi, je ne compte pas faire de la politique toute ma vie »¹⁴.

Il y a de fortes chances que, parmi les 750.000 électeurs du MR, beaucoup sortiront de la législature avec le sentiment d'avoir été les dindons de la farce.

.....

12 Georges-Louis Bouchez, Président du MR – Episode 2 / En Toute Liberté avec Louis Sarkozy <https://www.bing.com/videos/riverview/relevantedvideo?q=louis+sarkozy+bouchez&mid=76043B51731A3D18C813> Quand GL Bouchez parle de « changer totalement le marché du travail », cela ne concerne pas seulement les sans emploi, mais l'ensemble du monde du travail. La limitation dans le temps des allocations de chômage s'inscrit dans cette politique globale qui impactera l'immense majorité des travailleurs et travailleuses.

13 RTBF Journal télévisé 19h30 du 14 octobre 2025, <https://audio.rtb.be/emission/journal-televise-19h30-5>

14 Propos rapporté par le journaliste Quentin Jardon du journal Wilfried, Wilfried n°28 automne 2024, p. 3 « Le volcan et les contre-feux ».

Les exclus de l'assurance chômage sont prévenus

Pour les exclus de l'assurance chômage qui vont grossir le nombre des usagers du CPAS, les temps vont s'avérer encore plus difficiles si l'on en croit la déclaration de la ministre en charge de l'Intégration sociale du 17 novembre 2025. Elle déclare que les « aides sociales doivent venir en aide aux personnes qui en ont besoin » et que, par conséquent, il est, dit-elle, « inadmissible que des personnes, celles qui ne travaillent pas, soient financièrement mieux loties que celles qui se démènent chaque jour sur le marché du travail ». En conséquence, le gouvernement a décidé que les CPAS devront, pour allouer une aide à une personne, prendre en compte non seulement les revenus du conjoint mais de toute la famille vivant sous le même toit, jusqu'au grands-parents, petits-enfants, beaux-parents, gendres ou beaux enfants. La coalition Arizona blâme les usagers du CPAS à l'heure où elle s'apprête à en grossir le nombre suite aux exclusions massives de chômeur·euse·s de l'assurance chômage.

Le transfert de chômeur·euse·s vers les CPAS permet au gouvernement de réduire encore davantage les droits des populations précaires. Si les personnes concernées étaient restées dans le champ de l'assurance chômage, les marges de manœuvre du gouvernement pour réduire leurs droits auraient été beaucoup plus restreintes. Par ailleurs, la ministre reconnaît explicitement que nombre de travailleur·euse·s doivent se démener « chaque jour sur le marché du travail ». Plutôt que de chercher à améliorer les conditions de travail de ces derniers et d'agir pour que le marché du travail soit moins excluant, elle entérine cet état de fait et s'sert pour justifier la restriction des droits des usagers de CPAS, quitte à les réduire à la misère, à détourner les CPAS de leur mission première qui est de garantir la dignité des personnes. La référence n'est plus la dignité humaine (même si le Minimex ou le Revenu d'intégration n'ont jamais été à la hauteur de cette ambition), mais le revenu du travail le plus bas.

Approfondir, consolider et reproduire un ordre social inégalitaire

En réalité, l'exclusion massive de chômeur·euse·s, les restrictions apportées aux droits des usagers du CPAS, et la question du différentiel de 500€ entre allocations/aides sociales et bas salaires font système dans le sens où il s'agit d'approfondir, de consolider et de reproduire un ordre social inégalitaire. Parmi les 184.000 exclu·e·s, un nombre conséquent va venir grossir les rangs de l'assistance. Le philosophe, Michel Foucault, avait, dès 1979, cerné la fonction économique que devait remplir ce volant de main-d'œuvre au sein d'un modèle économique de type néolibérale: « ... on va avoir une population qui va être, du côté du plancher économique, une population en perpétuelle mobilité entre une assistance qui sera accordée si un certain nombre d'aléas se produisent et si on descend au-dessous du seuil (plancher) et qui sera (...) utilisé et utilisable si les besoins économiques le nécessitent (...). Ce sera donc une espèce de population flottante, une perpétuelle réserve de main-d'œuvre dans laquelle on pourra puiser si besoin » ou « que l'on pourra renvoyer à son statut d'assisté » quand on n'en aura plus besoin¹⁵.

CRéDAF

Lire et Écrire Bruxelles est reconnue par la COCOF comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cofinancé par l'Union européenne.

.....
15 Voir Michel Foucault, « Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1878-1979) », Editions, Hautes Etudes EHESS, Gallimard, Seuil, 2004, p. 212

